



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement 744-21

---

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 14 juin 2021, le règlement suivant :

✍ **Règlement 744-21** *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier certaines dispositions*

Ce règlement est entré en vigueur le 18 juin 2021 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 18 juin 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA